

Séance du 7 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 02/11/2022*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 02/11/2022

Présents : MM. GUILLAUME Alain – NOGUES Loïc - COJEAN François - LE MAINTÉC Gwenaëlle - - VIDCOQ Marc - LE MARCHAND Fabienne - GAUTHIER Olivier - LE VERGE Stéphane - THOME Valérie - OLLITRAULT Michelle - LE POTIER Marie-Laure - SAGUET Emmanuelle - LE DEUFF Olivier

Absents : JAN Antoine donne procuration à GUILLAUME Alain
LIZIARD Marion donne procuration à COJEAN François

Secrétaire de séance : Emmanuelle SAGUET

1 - Lutte contre les frelons asiatiques

Notre dernière délibération (référé communal, groupage des interventions avec paiement par la commune) a été suivie d'effets puisque 21 nids ont été détruits depuis, portant à 29 le nombre de nids détruits en comptant ceux pour lesquels les particuliers ont demandé un remboursement.

Les médias nationaux font état d'une croissance exponentielle des populations de frelons asiatiques et de catastrophes dans les ruchers. Notre référent, Christian LE MEUR, se propose de partager avec le Conseil ses réflexions sur la situation et la suite à donner.

Mr Le Maire informe l'assemblée que ce sujet sera évoqué demain en séance communautaire. L'objectif étant de sensibiliser un maximum et de mettre en place des plans d'action pour les nids de frelons primaires du printemps et pour les nids secondaires. Il sera suggéré que la prise en charge financière de la destruction de ces nids soit de 100 % par les collectivités. Notre référent, Christian LE MEUR, communiquera et nous transmettra diverses informations utiles qui seront relayées à la population via nos réseaux (illiwap, site internet, facebook...)

L'assemblée délibérante remercie Christian pour son engagement et son investissement autour de cette opération « frelons asiatiques »

2 - Economies d'énergie, éclairage public

Un plan de réduction de durées d'éclairage est présenté en séance par Mr Marc VIDCOQ qui réduirait par deux nos consommations. Un courrier de demande d'exécution des nouvelles plages horaires d'éclairage est adressé sans délai au SDE.

3 - Campagne de dons pour la restauration des retables.

Le flyer présenté en séance a été déposé dans les commerces et va être diffusé dans toutes les boîtes aux lettres de nos concitoyens dans la semaine qui vient. L'objectif est d'impliquer la population dans la sauvegarde d'un élément majeur de notre patrimoine et d'obtenir en prime une aide régionale supplémentaire allant jusqu'à 15 000 €.

4 - Voirie et réseaux, travaux et chicanes rue de la gare.

- Chicanes rue de la Gare : pas de retour de la pose provisoire réalisée lors de la seconde opération test en cours
- Débroussaillage en cours
- Mr NOGUES rencontre le technicien de LCBC ce mercredi pour faire un point sur Le programme de voirie intercommunal.
- Devis pour la pose d'une caméra à l'éco point près de la station en attente.

5 - Projet city stade et aire de loisirs plein-air ados

Ces projets feront l'objet de **marchés distincts**.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée délibérante, de faire le choix des cabinets de maîtrise d'œuvre, soit :

Projet city stade : désignation de l'ADAC

Projet aire de loisirs plein air pour ados : désignation du cabinet NICOLAS

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ces propositions et autorise Mr Le Maire à engager toutes les démarches nécessaires.

Financement : à l'unanimité, l'assemblée délibérante, mandate Mr Le Maire pour solliciter les demandes de subventions auprès de l'Agence Nationale du Sport.

6- Lotissement « Calagan » - - lancement des études

Comme convenu lors de la précédente réunion du Conseil Municipal au sujet de l'aménagement d'un nouveau lotissement au lieu-dit « Calagan », M. Le Maire a rencontré M. Dominique BERNARD, chargé de projets voirie et aménagement des espaces publics à l'ADAC.

La parcelle cadastrée AC 77 a une superficie de 8 961 m², inférieure à 10 000 m² et son aménagement en lotissement ne nécessitera donc pas l'étude de la Loi sur l'eau.

M. BERNARD nous donne une approche estimative de travaux entre 250 000 € et 300 000 €, ce qui implique un coût de suivi de maîtrise d'œuvre inférieur à 40 000 €. En conséquence, il nous suggère de contacter directement un cabinet de notre choix afin qu'il nous fasse une offre de mission de maîtrise d'œuvre.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante demande à M. Le Maire d'engager les démarches nécessaires au lancement d'étude du lotissement et approuve sa proposition de travailler sur ce dossier avec le cabinet NICOLAS de Loudéac.

7- Bâtiments communaux. Actualité et devis

- L'entreprise HAMON a installé son échafaudage à la chapelle St Quidic
- Des contacts ont été pris avec des couvreurs pour réparer la couverture de la chapelle St Quidic
- Ecole/mairie : un rendez-vous est programmé avec le SDE pour étude des moyens de chauffage

- Logements rue Nationale : l'installation des chauffages électriques individuels est terminée et le système de chauffe est en service dans deux des trois logements. L E3eme est en attente, le temps de trouver une solution pour l'insonorisation du plancher.
- Borne camping-car : un rendez-vous est programmé jeudi

8 - Réunion avec les commerçants du 28 octobre 2022

Participants : Kathia DROUET-RONEZ (Servad), Lucile JEAN (Barba'tif), Fabien ALLUNI (Chez Jean), Jean-Pierre LE MOING (JP Cave), le Caradoc), Sabrina JEUSLIN (Pharmacie), Sandra SHEWARD (La chouette boutique), Alain GUILLAUME (Maire), Loïc NOGUES (adjoint), François COJEAN (Adjoint), Michelle OLLITRAULT (conseillère déléguée)

Synthèse des idées et propositions :

- Installer un panneau à l'étang : parcours de la promenade vers le bourg, avec indication des commerces
- Veiller à harmoniser les ouvertures et fermetures (congé et en semaine) pour éviter les journées où tout est fermé.
- Installer un terrain de palets ou de pétanque dans le bourg (arrière salle des fêtes par exemple)
- Place de l'église : trop de visiteurs ne devinent pas qu'il y a des commerces en haut du bourg. Régulièrement, les automobilistes se frottent ou butent sur les bornes en granit
- Initier une fête de l'auto (BODEMER, F1 etc...) sur la place de Verdun. Idem pour le vélo
- Faire venir chaque semaine, place du champ de foire, un maraicher, un remouleur, un vendeur de viande et charcuterie, un boulanger ou un marchand de fromages, un d'huitres etc.. 3 ou 4 parmi suffiraient
- Installer un Totem du CENTRE de la BRETAGNE, un phare, avec un Festival du Phare breton !
- Faire un questionnaire auprès des membres du conseil municipal. Cet échantillon de la population permettrait de connaître les motivations pour venir ou ne pas venir dans les commerces caradocéens

9- « La Chouette Boutique » : loyer

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir le montant du loyer de Mme SHEWARD à 50 € par mois.

10 - Réunion associations

- ✓ Mme LE MAINTEC informe l'assemblée que la réunion de préparation du calendrier des fêtes 2023 avec les associations s'est tenue vendredi dernier. La finalisation du calendrier est en cours.
- ✓ Une nouvelle réunion avec les associations est organisée jeudi 10 novembre 18 h afin d'organiser la création d'un atelier de fabrication de décorations de Noël avec matériaux de récupération.
- ✓ Cette réunion sera suivie de la préparation de la journée téléthon du 2 décembre prochain.

11- Décision modificative N°1-2022 / budget commune

Mr Le Maire propose à l'assemblée les modifications de crédits suivants :

Fonctionnement :

Dépenses 615231 - entretien et réparations sur voirie + 50 000 €
Dépenses 023 – virement à la section d'investissement - 50 000 €

Investissement :

Recettes 021 – virement de la section de fonctionnement - 50 000 €
Dépenses 231 (programme 013) Voirie - 50 000 €

Accord à l'unanimité de l'assemblée délibérante.

12 - Questions diverses

- Bilan de la matinée citoyenne du 15 Octobre
- Travaux d'aménagement du parc d'activités de Bel-Air. Les travaux se déroulent en deux à compter de la mi-Novembre : d'abord la voirie qui tiendra compte de l'échange de parcelles avec l'entreprise Bodemer et, à partir de la mi-Janvier débuts des terrassements d'ID Logistics
- Rue Du Moulin : panneau vitesse « 20 » à déplacer à hauteur de chez M. EON

- Bibliothèque :

M. COJEAN propose la gratuité d'accès et de retrait de livres à la bibliothèque, pour simplicité de gestion. Pour mémoire, réalisation d'environ 150 € de recettes par an soit 2 € par abonné.

Après discussion, l'assemblée délibérante décide la gratuité d'accès aux services de la bibliothèque et autorise M. Le Maire à supprimer la régie bibliothèque. Mme DUPONT, agent bibliothèque, devra restituer les comptes pour le 31 décembre 2022 et devra fournir chaque année au moment du vote des budgets (février) la liste nominative des adhérents auxquels elle aura distribué une carte d'abonnement. Cette mesure sera effective à compter du 1^{er} janvier 2023.

- Ecole : M. Le Maire informe l'assemblée que les travaux de nettoyage de façade, de sol préau et de jeux ont été réalisés par l'entreprise Prop et Net.

Dates :

- Cérémonie du 11 novembre : les enfants des écoles ont été invités à participer à la cérémonie qui aura lieu vendredi à 11h30
- Spectacle de Noël des enfants des écoles : mardi 13 décembre
- Ste Barbe pompiers : samedi 10 décembre

Remise des prix concours communal fleurissement : vendredi 18 novembre à 18h30